



Compte rendu

Projet photovoltaïque flottant de Pérouille – Comité de projet n°1

DATE ET LIEU	OBJET DE LA REUNION
03/04/2026 Salle municipale Léo Gipoulou, Valence d’Agen 14h-15h30	<ul style="list-style-type: none">Présentation du projet aux élus des communes limitrophes de ValenceDiscussions autour des éléments techniques et réglementaires du projet

Invités	Présence	Représentants	Rôle
M. Cyril Fanfelle	Oui	NA	Propriétaire foncier du projet
M. Jean Pascal Fanfelle	Oui	NA	Propriétaire foncier du projet
Valence	Oui	Brigitte Valette Bernard Thomas	Première Adjointe Adjoint au cadre vie, environnement et travaux
Goudourville	Oui	Gérard Barros	Maire de Goudourville
Pommevic	Oui	Lionel Le Fessant	Maire de Pommevic
Merles	Non	NA	NA
Espalais	Oui	Bernard Pincemin Jean Claude Berthoumieu	Maire d’Espalais 1 ^{er} adjoint à la commune d’Espalais
Golfech	Oui	Pascal Benoit	Maire de Golfech
Clermont-Soubiran	Oui	Claude Simme	1 ^{ère} adjointe à la commune de Clermont Soubiran
Gasques	Oui	Guy Meriel	Maire de Gasques
Communauté de communes des Deux Rives	NA	NA	NA
EOLFI	Oui	Delphine Crosnier	Cheffe de projets photovoltaïques



1. INTRODUCTION

Cette première session du comité de projet a été organisée en amont du dépôt du dossier de demande de permis de construire du projet photovoltaïque flottant de Pérouille afin d'informer et de concerter collectivement l'ensemble des acteurs du territoire. La commune de Valence avait déjà été rencontrée précédemment.

Les échanges ont porté sur les résultats des différentes études en cours de réalisation, les enjeux identifiés, les mesures proposées et la conception du projet qui en découle.

Le comité de projet a été organisé le 03 avril 2026 conformément aux modalités précisées par le [décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie](#).

2. TOUR DE TABLE

Une fois tous les participants installés, chacun se présente lors d'un tour de table introductif.

EOLFI présente les objectifs d'un comité de projet et son cadre réglementaire.

EOLFI introduit ensuite le déroulé de la séance qui consiste tout d'abord en un temps de présentation de l'ensemble des éléments techniques du projet connus à ce stade afin d'harmoniser la base de connaissance commune de chaque participant dans la salle, suivi d'un temps dédié aux échanges. Les participants sont invités à poser leurs questions au fil de la présentation.

3. PRESENTATION

L'intégralité du support de présentation est disponible en annexe 1.

Il est convenu que les éléments concernant les impacts du projet n'étant pas encore disponibles, EOLFI les transmettra dans un second temps à chacun par mail en complément du support de présentation du jour. EOLFI sera disponible pour répondre aux interrogations concernant ces prochains résultats d'étude.

4. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES PAR THÉMATIQUE

Par souci de lisibilité, certaines questions ci-dessous regroupent plusieurs interventions d'élus formulées au cours de la réunion.

Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR)

Question des élus : *Pourquoi le projet n'est-il pas intégré dans les ZAENR et pourquoi la communauté de communes n'a-t-elle pas encore fait de retours aux communes concernant les propositions de ZAENR transmises ?*

Réponse d'EOLFI : Dans le cadre de l'application de la loi APER, les communes devaient effectivement identifier des zones prioritaires pour le développement des énergies renouvelables sur leur territoire. Si cette mission était soumise à un calendrier contraint pour les communes, aucun délai spécifique n'a été imposé aux communautés de communes pour le traitement de ces propositions. Les ZAENR constituent un outil de planification visant à renforcer l'implication des élus locaux dans le développement des projets d'énergies renouvelables. Elles ne conditionnent toutefois pas l'autorisation des projets. Par ailleurs, le projet de Pérouille a été initié en 2020, soit antérieurement à la promulgation de la loi APER.

Montage juridique et répartition de la valeur

Question des élus : *Quel est le montage financier du projet et quel niveau d'investissement représente-il ?*

Réponse d'EOLFI : Les projets d'énergies renouvelables sont portés par une structure juridique dédiée, appelée société de projet (SPV), filiale d'EOLFI. Cette société est liée au propriétaire du site par un bail emphytéotique, en contrepartie duquel un loyer annuel est versé. Le financement repose généralement sur un équilibre d'environ 20 % de fonds propres et 80 % de dette bancaire, pouvant être contractée auprès d'établissements financiers locaux. L'investissement est estimé entre 0,8 et 1,2 M€ par MWc installé, auquel s'ajoutent entre 1 et 2 M€ pour l'intégration de batteries dans le cadre de ce projet. Par ailleurs, ce type de projet peut faire l'objet d'un financement participatif, généralement à hauteur d'environ 10 % de l'investissement total. Ce dispositif permet d'associer les habitants du territoire en leur offrant la possibilité de bénéficier de retours financiers sous forme d'intérêts.

Irrigation

Question des élus : *Comment le projet impacte-t-il les volumes d'eau et les activités d'irrigation agricole ?*

Réponse du propriétaire du site : L'irrigation pourra se poursuivre de manière habituelle avec la présence de la centrale. Une station de pompage est présente sur le lac et sera toujours utilisable avec un accès dédié. La variation saisonnière du niveau d'eau est d'environ 50cm. Le lac étant alimenté par la nappe phréatique, également exploitée par d'autres agriculteurs, il n'est pas possible d'attribuer précisément les variations de niveau à un agriculteur en particulier.

Complément d'EOLFI : Sur des plans d'eau à petit volume comme le lac de Pérouille (faible profondeur et petite surface), les échauffements thermiques peuvent être importants en période estivale. La couverture partielle du plan d'eau par la centrale flottante contribuera à limiter ces hausses de température et, par conséquent, à réduire les phénomènes d'évaporation.

Risques d'inondations

Question des élus : *Le site du projet a-t-il été impacté lors des crues de la Garonne en février 2026 ?*

Réponse d'un élu : Le site n'est pas atteint par les eaux lors de ces événements. Les hypothèses retenues dans le cadre des PPRI ne prennent pas en compte certains ouvrages hydrauliques, notamment le canal de Golfech, ni les capacités de gestion en amont via les barrages.

Réponse d'EOLFI : Une modélisation de crue centennale a été réalisée par un bureau d'étude indépendant afin de valider les hypothèses de hauteur d'eau et de débit maximum qui ont été retenus ensuite pour le dimensionnement de la centrale flottante. Bien qu'aucune inondation n'ait été observée sur le site, le projet est conçu sur la base d'hypothèses conservatrices, intégrant des scénarios majorants.

Sécurisation du site

Question des élus : *Quelles mesures de sécurisation sont prévues pour le site ?*

Réponse d'EOLFI : Le site sera entouré d'une clôture d'environ 2 mètres de hauteur, constituée de pieux en bois et d'un maillage métallique de type « grillage à moutons », afin de prévenir tout risque d'intrusion et notamment les risques d'électrocution. La zone accueillant les équipements techniques sera protégée par une clôture de type industriel. Les échanges avec les riverains n'ont pas fait apparaître de besoin d'adaptation spécifique à cet endroit. Des caméras de vidéoprotection seront également installées aux entrées du site, orientées vers l'intérieur, conformément aux exigences des assurances.

Complément d'un élu : Un projet similaire est également en cours d'étude sur un autre plan d'eau de l'EPCI avec un autre développeur. Les riverains et la commune accueillent positivement la possibilité de clôturer ce plan d'eau régulièrement dégradés par des déchets sauvages.

Utilisation des voiries

Question des élus : *Des voiries communales seront-elles mobilisées dans le cadre du projet ?*

Réponse d'EOLFI : L'accès au site durant la phase de chantier s'effectuera via la route du Sirat. Le transport des équipements sera assuré par des camions. Une convention de passage pourra être établie entre la commune de Valence et EOLFI afin d'encadrer les conditions d'utilisation des voiries. Un état des lieux sera réalisé avant et après les travaux afin d'identifier d'éventuelles dégradations imputables au chantier, lesquelles feront l'objet d'une prise en charge par EOLFI.

5. CONCLUSION

EOLFI remercie l'ensemble des participants pour leur présence et la qualité des échanges. Le compte rendu ainsi que le support de présentation seront transmis à l'ensemble des participants.

EOLFI interroge les participants sur la fréquence de réunion du comité souhaité et les modalités de communication. Les élus souhaitent être tenus informés par mail de l'avancement du projet aux grandes étapes du projet. La majorité d'entre eux, en particulier ceux dont la commune est éloignée du site d'étude, ne juge pas nécessaire d'organiser de nouvelles réunions du comité.

En revanche, les communes situées à proximité du lac de Pérouille, notamment Espalais, Goudourville et Pommevic, ont exprimé le souhait de bénéficier d'un suivi plus rapproché. EOLFI veillera en conséquence à renforcer les échanges avec ces communes, notamment en amont de la phase de construction, et reste disponible pour toute demande de rencontre ou d'information complémentaire.

Par ailleurs, les élus de la commune de Valence envisagent de solliciter le conseil municipal afin de permettre une présentation du projet à l'ensemble des élus.

Fin de séance.